

**Questionnaire aux listes présentes aux élections municipales, 15 et 22 mars 2020**

L'ASPAHR, Association de Sauvegarde du Patrimoine artistique et historique roussillonnais est une association départementale, fondée en 1963 par l'historien archéologue Pierre Ponsich, vite rejoint dans son projet par René Puig, alors premier adjoint au maire de Perpignan en charge de la Culture, qui, depuis plus de cinquante ans, malgré des interruptions, travaille pour attirer l'attention sur la valeur du patrimoine culturel du pays catalan et dénoncer, quand il le faut, les atteintes dont il est l'objet. Relancée par une nouvelle équipe en 2017, l'ASPAHR souhaite que les valeurs qu'elle défend, dont elle est persuadée qu'elles constituent un atout pour ce pays, puissent être partagées par le plus grand nombre. Pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine, l'action des communes est souvent déterminante. C'est pourquoi l'association a souhaité diffuser le plus largement possible aux candidats de toutes les communes un questionnaire, destiné à attirer leur attention sur les enjeux du patrimoine et porter à la connaissance du public les réponses des candidats, bien évidemment dans le respect des opinions ou positions exprimées, appréciées uniquement par rapport aux objectifs d'intérêt général que constituent la conservation, la valorisation et la mise à la disposition du public du patrimoine catalan de notre département.

**Questionnaire adressé aux candidats aux élections municipales 2020 des Pyrénées-Orientales :**

1- Quelle importance attachez-vous à la connaissance et la conservation du patrimoine, qu'il soit matériel (artistique et historique), immatériel (usages, savoir-faire, expressions culturelles) ou naturel dans la gestion communale ?

Tout ce qui est à faire en  
prendre rang en préservations municipales. 7/10  
votre

2- Considérez-vous le patrimoine artistique, historique et naturel de votre commune comme un levier de développement local ? Etes-vous favorable à des actions pour sa meilleure connaissance (inventaires, enquêtes, études & recherches) et sa prise en compte dans les domaines de compétence qui sont ceux de la commune ou de l'intercommunalité (urbanisme, gemapi, etc) ?

Oui. La commune et, surtout l'intercommunalité devraient  
enfin prendre conscience de ce chose

3- Quelles mesures ou quels projets de préservation, de restauration, de mise en valeur du patrimoine (bâti, matériel, immatériel, naturel) de votre commune envisagez-vous ?

Il faut, en fait former des, mettre en place une  
2 PAUP pour mettre au terme à la degradation  
du bâti ancien ( villages et hameaux